



Circulaire N °6 du 11 février 2012

A l'attention des Présidents de Ligues

De : Michel MARLE

Copie : Comité Directeur
Direction Générale
Ghani YALOUZ
Philippe CHAPUT
Yves SEIGNEURIC

OBJET : GESTION DES CATEGORIES DE SPECIALISTES RECEMMENT CREEES

Cher(e)s Ami(e)s,

Le Si-FFA, à travers DEOS, s'est enrichi récemment de la famille des **SPECIALISTES** :

- les délégués aux contrôles antidopage
- les animateurs-commentateurs
- les classeurs ou compileurs.

Ces acteurs sont présents lors des compétitions (délégués antidopage) ou opèrent dans leur environnement (classeurs). Tout comme les dirigeants, les entraîneurs et les officiels, leur gestion dans le SI-FFA permettra d'en faire le suivi et surtout de reconnaître leur engagement et leurs qualifications.

Procédure de suivi :

- Les délégués antidopage et les animateurs-commentateurs doivent figurer sur la feuille du jury et faire l'objet d'une saisie dans LOGICA à chacune de leur présence sur une compétition.
- Tous ces acteurs, y compris les classeurs, sont saisis dans le SI-FFA / DEOS dans la catégorie des SPECIALISTES pour le suivi de la validité de leurs diplômes
- Les actions de formation les concernant sont à saisir dans le SI-FFA / AFS.

Par ailleurs, selon le type de compétition, ces acteurs devront être désignés par leurs responsables respectifs, à partir des listes validées par les « experts », et en étroite collaboration avec la CSO, la CNM ou la CNCHS (ou leurs déclinaisons régionales et départementales). En effet, la Commission Nationale des Officiels (COT) ou les Commissions Régionales (COTR) ont pour prérogatives la formation et l'évaluation des Officiels et non la constitution des jurys.

Il est recommandé aux Commissions Régionales Formation d'intégrer un représentant de ces acteurs récemment reconnus.

Avec mes cordiales amitiés sportives,

Michel MARLE
Président de la Commission Formation